

PROCES-VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Le 16 novembre deux mille vingt- trois à 20 h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 10 novembre 2023, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patrice, GUIVARCH Denis, LE GALL Michel, LOISEL Florence, MELLOUET Frédéric, MOIGNE Christelle, POULIQUEN Denis, RUEFF Laëtitia, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic

Absents excusés : MESSENGER Carole qui donne pouvoir à EUZEN Mickaël

Secrétaire de séance : THEPAUT Jean-Jacques

Le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- Personnel communal : modification du tableau des emplois et RIFSEEP

- Modification du tableau des emplois : D2023-11-001

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un emploi permanent (catégorie B/C) pour nécessité de services, afin de permettre le remplacement de Stéphanie FAFIN qui prend une disponibilité à compter du 1^{er} juin 2024.

En conséquence, Madame le Maire propose la création d'un emploi permanent de responsable administratif adjoint à temps complet (35/35^{ème}) à compter de la date de transmission au contrôle de légalité.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif principal 2eme classe à rédacteur principal 1^{ère} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C) dans les conditions fixées à article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'une expérience professionnelle dans le secteur de la comptabilité/secrétariat.

Madame le Maire présente le nouveau tableau des emplois proposé et fait lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, l'assemblée délibérante décide d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois.

Madame le Maire informe également les membres du conseil que Pauline SIMON a fait une demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01/12/2023. Son remplacement est à l'étude.

L'offre d'emploi pour le remplacement de Joël Héland va être prolongée de 3 semaines.

- Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire): D2023-11-002

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'assemblée délibérante fixe :

- la nature, les conditions d'attribution et les taux moyens ou le montant des indemnités applicables à ses agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.
- la liste des emplois de catégorie B et C dont les fonctions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Compte-tenu de la délibération D2023-11-001 portant sur la création d'un emploi permanent en catégorie B/C de responsable administratif adjoint, Madame le Maire propose d'affecter cet emploi dans le groupe de fonctions correspondant pour l'IFSE et le CI et présente les nouveaux tableaux. Elle fait lecture de la délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 15 voix pour,

- Décide d'adopter les modifications ainsi proposées
- Dit qu'elles prendront effet à compter de la date de transmission au contrôle de légalité.

2- Questions diverses

- Relevage de l'orgue : une subvention du Conseil Régional a été accordée pour un montant de 9.527,84 €.
- Amendes de police 2023 : une subvention du Conseil départemental a été accordée pour un montant de 15.000 €.
- Etude église : une subvention du Conseil Départemental a été accordée pour un montant de 13.078 €
- Offre de garde intercommunale : un accueil de 12 places pour les enfants de moins de 3 ans est prévu dans le bassin Nord pour septembre 2024. La commission jeunesse étudie l'emplacement à envisager dans le bassin sud (communes de Guimiliau ou Saint Sauveur). Pour la commune de Guimiliau, Madame le Maire a déposé un dossier proposant la maison « 1000 pattes » à Guimiliau ou une partie de la parcelle attenante au lotissement de Ker ar Lin. Une réunion et un atelier sont prévus le 30/11 pour décider de son emplacement.
- Tempête Ciaran : un état des lieux est nécessaire pour identifier les zones encore à risques. (bords de route et chemins de randonnée). Les mesures à prendre seront ensuite à étudier (arrêté élagage ou abattage....)
- Journée citoyenne du 18/11 : annulée en raison de la dangerosité des chemins.

Prochaine réunion de conseil : 11/12/2023 à 20h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00.

Le Maire, Elisabeth GUILLERM



Le secrétaire de séance, Jean-Jacques THEPAUT

Remarques et observations